

COMMENT VOTER DU 6 AU 9 JUIN 2023 ?

L'élection de vos représentants du personnel se déroulera
du **6 juin 14h00** au **9 juin 2023 14h00**.

Le vote se fera par voie électronique, depuis n'importe quel ordinateur professionnel ou personnel, smartphone, tablette, et ce, 24H/24H.

MODE D'EMPLOI

J'ai accès à ma messagerie professionnelle pendant les élections

1. Je reçois à mon domicile (adresse enregistrée dans MyselfRH) mon code identifiant personnel accompagné d'une notice d'information
2. Je me connecte sur www.lcl.webvote.fr et je renseigne mon code identifiant personnel. Je conserve ce dernier si un second tour devait avoir lieu
3. Je consulte ma messagerie professionnelle où le mot de passe m'a été adressé
4. J'indique mon mot de passe sur le site de vote
5. Pour renforcer mon identification, je renseigne mon lieu de naissance

 Je peux voter

J'ai accès à ma messagerie professionnelle mais je n'ai pas reçu ou j'ai perdu mon code identifiant envoyé par courrier à mon domicile

- A. Sur le site www.lcl.webvote.fr je clique sur « **je n'ai pas mon identifiant de vote** »
- B. J'indique les éléments de mon authentification : NOM – Prénom – date de naissance ainsi que le code mis à disposition sur Mypeopledoc
- C. Mon code identifiant m'est restitué par SMS sur le numéro de portable que je communique. Un mail sur ma messagerie professionnelle m'informe de la transmission de mon code par SMS
- D. Je reprends la procédure à partir du point 2 jusqu'au point 5

 Je peux voter

Je n'ai pas accès à ma messagerie professionnelle pendant les élections

1. Je reçois à mon domicile (adresse enregistrée dans MyselfRH) mon code identifiant personnel accompagné d'une notice d'information
2. Je me connecte sur www.lcl.webvote.fr et je renseigne mon code identifiant personnel. Je conserve ce dernier si un second tour devait avoir lieu
3. Je saisis l'adresse mail ou le numéro de téléphone portable de mon choix pour recevoir le mot de passe par mail ou SMS
4. Un code de connexion est envoyé sur Mypeopledoc pour renforcer mon authentification
5. J'indique mon mot de passe sur le site de vote ainsi que le code de connexion envoyé sur Mypeopledoc

 Je peux voter

Procédure de restitution des codes en cas de non-réception du courrier, perte du code identifiant, ... Cette procédure est adaptée à tous

- A. Sur le site www.lcl.webvote.fr je renseigne le formulaire de contact : NOM, prénom, adresse mail, numéro de téléphone
- B. LCL me contacte et s'assure de mon identité : date de naissance, adresse postale, lieu de naissance, matricule, numéro de sécurité sociale
- C. Si l'authentification est probante, la demande de réédition de l'identifiant est validée : je reçois mon identifiant par SMS sur mon portable et je reçois mon mot de passe sur l'adresse mail renseignée
- D. Sur le site de vote, j'indique mon identifiant et mon mot de passe, ainsi que l'élément d'authentification (lieu de naissance ou code reçu sur Mypeopledoc)

 Je peux voter

Pour tout renseignement ou en cas de difficultés contactez un représentant **FO LCL**.

LES CONDITIONS POUR VOTER ?

- Être titulaire d'un contrat de travail chez LCL (CDD, CDI, alternants, ...)
- Travailler chez LCL depuis au moins 3 mois
- Si vous êtes en congé de maternité, en congé parental ou en arrêt maladie, ... vous pouvez également voter.



LE SYNDICAT QU'IL VOUS FAUT

